

Demande de pré-inscription scolaire Année scolaire 2018/2019

Document à compléter obligatoirement lors de la 1^{ère} inscription à l'école

Cadre réservé au service éducation

B | T | S | E | DU | A

Renseignements concernant l'enfant
Nom :
Prénom :
Date de Naissance :
Lieu de naissance (commune, département):
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Nationalité :
Adresse de l'enfant :
Code postal :
Commune de résidence :

Renseignements concernant la scolarité					
Ecole fréquentée actuellement :					
Type d'accueil actuel et lieu (pour une 1 ^{ère} inscription en maternelle) : (préciser crèche, assistante maternelle, garde à domicile...)					
Ecole demandée pour l'année 2018/2019:					
Classe :					
<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Ecole du secteur :</td> <td style="padding: 5px; width: 20px; text-align: center;">C</td> <td style="padding: 5px; width: 20px; text-align: center;">L</td> <td style="padding: 5px; width: 20px; text-align: center;">P</td> <td style="padding: 5px; width: 20px; text-align: center;">D</td> </tr> </table>	Ecole du secteur :	C	L	P	D
Ecole du secteur :	C	L	P	D	

Je soussigné(e) (Nom)..... (Prénom)

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur (*Fournir document attestant de la qualité*)
 - certifie l'exactitude des renseignements complétés par mes soins dans ce dossier et m'engage à signaler immédiatement toute modification au Service Education de la Ville de Saint Jean.
- certifie être titulaire de l'autorité parentale nécessaire à l'établissement de la présente demande et effectuer cette démarche en accord avec le parent non signataire.
(Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un acte administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévus aux articles L433-19 et L441-7 du code pénal).

Fait à, le (Signature du ou des responsables légaux de l'enfant)

Décision du Maire de SAINT-JEAN

- Ecole où l'enfant peut être admis à partir de la rentrée de septembre 2018 :
- | | | |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| ❶ <input type="checkbox"/> Ecole du CENTRE : | <input type="checkbox"/> Maternelle | <input type="checkbox"/> Elémentaire |
| ❷ <input type="checkbox"/> Ecole Marcel LANGER : | <input type="checkbox"/> Maternelle | <input type="checkbox"/> Elémentaire |
| ❸ <input type="checkbox"/> Ecole PREISSAC : | <input type="checkbox"/> Maternelle | <input type="checkbox"/> Elémentaire |

Fait à Saint-Jean, le

Pour le Maire,
L'Adjointe en charge de l'Education et de la Famille

Céline MORETTO